



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

# **SÉANCE ORDINAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Appel nominal des conseillers municipaux
- Désignation du secrétaire de séance
- Communications du Maire
  
- 1 - Adoption des procès-verbaux des séances du 09 juin et du 03 juillet 2023
- 2 - Voeu relatif à la politique de la ville : pour une réelle égalité
- 3 - Versement d'aides financières exceptionnelles pour soutenir les victimes du séisme au Maroc et des inondations en Lybie
- 4 - Affectation du résultat afférent au compte administratif du budget annexe de la régie intéressée du centre de Saint-Pair au titre de l'année 2022
- 5 - Adoption du budget primitif du budget annexe de la régie intéressée du centre de Saint-Pair au titre de l'exercice 2023
- 6 - Reprise de provisions constituées sur l'ancien budget de la caisse des écoles
- 7 - Créances éteintes de l'exercice 2023
- 8 - Garantie de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la SEMISO auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) avec une offre de prêt, pour le financement de l'opération de réhabilitation de 101 logements situés 10 place de la République
- 9 - Attribution de prix aux jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur domiciliés à Saint-Ouen-sur-Seine à l'issue de l'année scolaire 2022-2023
- 10 - Attribution de bourses communales en faveur des étudiants Audoniens poursuivant leurs études dans un établissement public supérieur au titre de l'année scolaire 2023-2024
- 11 - Approbation de la convention de partenariat et de financement n° 22-317 à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relative à la compensation financière au titre du différentiel de prestation entre le Contrat enfance jeunesse (CEJ) et la Convention territoriale globale (CTG)
- 12 - Approbation de la convention d'objectifs et de financement n° 22-026P à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis concernant la prestation de service et le bonus territoire pour le "Lieu d'accueil enfants-parents" (LAEP)

- 13 - Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de financement conclues avec la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives au versement du bonus territoire "CTG" concernant la prestation de service unique pour les EAJE Monmousseau, Françoise Dolto, Maison de la petite enfance Ottino et Les Galopins
- 14 - "Pass Jeunes" à Saint-Ouen : approbation de la convention à intervenir avec la Ville de Paris
- 15 - Approbation de la convention de subventionnement à intervenir avec l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris dans le cadre du dispositif AIMS (Artiste Intervenant en Milieu Scolaire) au titre de l'année scolaire 2023-2024
- 16 - Approbation de l'avenant à la convention d'application n°2 à intervenir avec le Muséum national d'histoire naturelle relatif aux actions culturelles "Alimentation"
- 17 - Attribution de la subvention annuelle à l'association sportive Red Star FC 1897
- 18 - PRIR Rosiers-Debain: approbation et autorisation de signature de la convention foncière quadripartite Debain
- 19 - PLUI de Plaine Commune - Débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- 20 - Approbation du CRACL 2022 de la ZAC des Docks
- 21 - Dénomination de nouveaux espaces verts publics dans la ZAC des Docks
- 22 - Approbation des conventions de projet urbain partenarial (PUP) à intervenir avec différents opérateurs
- 23 - Cession de onze places de stationnement situées dans la résidence Le Garibaldien sise 6/8 rue Alfred Ottino et 91 avenue Gabriel Péri à Saint-Ouen-sur-Seine au profit de la société UrbAdequate
- 24 - Cession des lots n° 43 et 46 dépendant de la copropriété sise 41 rue Anselme à Saint-Ouen-sur-Seine
- 25 - Fixation de la rémunération des professionnels de santé et des actes médicaux rhumatologiques réalisés au sein des centres municipaux de santé
- 26 - Création, précision des emplois et modification du tableau des effectifs
- 27 - Désignation de représentants de la commune au sein des conseils d'école
- 28 - État des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil municipal

Saint-Ouen-sur-Seine, le **02 OCT. 2023**

Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine

  
Karim BOUAMRANE